

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNÉE-Q-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE SPÉCIALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 11 décembre 2013
Heure..... 13 h 30
LieuSALON MARIE-THÉRÈSE GAUTHIER (C-1140)

PRÉSENCES - 140 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 13 h 45.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Robert St-Amour propose *Jean Karam*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 14

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Acceptation des nouveaux membres
3. Reconnaissance des acquis et des compétences
 - 3.1 Décision à prendre
4. Dérangement 21
 - 4.1 Décision à prendre
5. Ajout d'un cours d'histoire à la formation générale

Proposée par Robert St-Amour
Appuyée par Chantal Asselin
Adoptée à l'unanimité

2. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 15

Que l'assemblée syndicale du SPECA accepte la nouvelle enseignante ayant adhéré au SPECA depuis le 24 octobre 2013 et dont le nom suit : *Maria Elena GRIJALVA (Langues modernes)*.

Proposée par Mathieu Brière Provencher
Appuyée par Philippe Labarre
Adoptée à l'unanimité

3. RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)

Alain Long rappelle les deux mandats que l'assemblée a adoptés en lien avec ce projet d'entente. Un premier mandat, portant sur la rémunération de tâches liées à la formation continue, date du 25 octobre 2012. Suite à l'adoption de la lettre d'entente sur la répartition des ressources, un certain nombre d'éléments sont restés en plan, notamment la rémunération des enseignants pour des tâches à la formation continue autres que la prestation des cours.

Un second mandat, à l'effet de geler les admissions dans le secteur de la reconnaissance des acquis et des compétences, date du 21 mars 2013. Avec l'émergence de la reconnaissance des acquis et des compétences, des problèmes sont apparus, tant sur le plan pédagogique que sur le plan du respect des conditions de travail.

Alain Long présente ensuite le projet d'entente, qui porte uniquement sur les conditions de travail. En ce qui concerne la dimension pédagogique de la RAC, elle est actuellement abordée par la Commission des études.

Recommandation 16

Considérant la recommandation de l'assemblée générale du SPECA du 25 octobre 2012 sur la rémunération des tâches de coordination, des tâches périphériques et de la prestation de cours non crédités à la formation continue;

Considérant la recommandation de l'assemblée générale du SPECA du 21 mars 2013 et le gel des admissions à la RAC qui en a découlé;

Considérant les pratiques antérieures du Collège quant à la rémunération des enseignants pour des tâches à la formation continue, autres que la prestation de cours;

Considérant que le projet d'entente sur la formation continue et la RAC reconnaît implicitement le SPECA comme le représentant exclusif des enseignants salariés du Collège quant à la détermination de leurs conditions de travail;

Considérant que le projet d'entente répond aux principaux objectifs poursuivis par le SPECA à l'égard des conditions de travail des enseignants y œuvrant, notamment :

- Toutes les tâches d'enseignement à la formation continue, créditée et non créditée, sont rémunérées au taux horaire de chargé de cours prévu à la convention collective;
- Pour dispenser des cours à la formation continue créditée, incluant à la RAC, le Collège engage les enseignants en fonction de la priorité d'engagement prévue à la clause 5-4.17d) de la convention collective et leur reconnaît de l'ancienneté conformément à l'article 5-3.00.
- Les primes de coordination d'AEC intensive et d'embauche des enseignants à la formation continue, incluant à la RAC, sont significativement augmentées par rapport à ce qui était prévu dans le cadre des ententes antérieures en CRT;
- Toutes les tâches connexes en formation sur mesure non créditée et en RAC sont rémunérées, et ce, à un taux horaire significativement plus élevé que celui que le Collège avait coutume d'utiliser jusqu'à ce jour;
- Toutes les primes et tous les taux horaires sont soumis à la majoration prévue à l'article 6-4.00 de la convention collective;

Considérant que les aspects pédagogiques de la RAC sont pris en charge par la Commission des études et que les travaux avancent dans le sens d'aplanir les difficultés rencontrées par le passé, notamment en rendant les pratiques conformes à la Politique de gestion des programmes (PO-05).

Il est proposé :

Que l'assemblée générale accepte le projet d'entente négocié entre le Conseil exécutif du SPECA et le Collège sur la formation continue et la RAC, tel qu'il apparaît dans le document 2013-12-11-AS-3.2.

Que l'assemblée générale mandate le Conseil exécutif pour signifier au Collège qu'il pourra procéder à de nouvelles admissions en RAC dès que l'entente aura été ratifiée.

Proposée par Pierre Bayard

Appuyée par Éric Athlan

Adoptée à l'unanimité

4. DÉRANGEMENT 21

Josée Déziel rappelle en quoi consiste le rangement 21 de la part du Conseil du trésor, et ce que cela implique en termes de tâches non reconnues. Elle fait la synthèse des actions qui ont été posées au cours de l'automne. Une rencontre de la FNEEQ (CSN), de la FEC (CSQ) et du Conseil du trésor a eu lieu le 4 décembre dernier. Finalement un rappel est lancé concernant la manifestation du 13 décembre devant les bureaux de Jean-François Lisée.

5. AJOUT D'UN COURS D'HISTOIRE À LA FORMATION GÉNÉRALE

Jean-François Millette explique la formation d'un groupe de travail qui a rédigé et soumis au comité conseil de la formation générale le projet d'objectifs et standards pour le futur cours. Ce document n'est pas accessible, mais il semble qu'il s'agisse bien d'un cours d'histoire, bien qu'il soit toujours possible que ce cours soit multidisciplinaire.

En ce qui concerne l'échéancier, il y aurait une consultation auprès des collèges du Québec sur les objectifs et standards en janvier et février. Cela impliquerait probablement les commissions des études des collèges. Il y aurait aussi une consultation publique, et nous mènerons une consultation syndicale sur la question.

L'analyse des impacts sur la tâche, pour le moment, est sur la base du réseau collégial dans son ensemble. Au Collège, l'analyse est très fragmentaire jusqu'à présent : il y a 13 ETC en cours complémentaires.

Un rapport d'analyse a été préparé par le Comité école et société de la FNEEQ-CSN, il sera mis en ligne sur le site du SPECA.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 15 h.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire